



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie – IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

22 octobre 2013

Raffinerie Tamoil SA à Collombey Redémarrage autorisé sous conditions

(IVS).- Le conseiller d'Etat Jacques Melly autorise le redémarrage de la raffinerie Tamoil SA. Cette décision a été prise en accord avec son homologue vaudoise, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. L'autorisation de redémarrage se base sur les contrôles effectués avant et pendant l'arrêt des installations. Ces contrôles ont confirmé que les objectifs fixés avant le redémarrage par le Département valaisan en charge de l'environnement sont globalement atteints. La performance effective des installations sera vérifiée après leur remise en route. Si celle-ci ne devait pas donner satisfaction, des mesures supplémentaires d'assainissements devront être mises en œuvre par la raffinerie. Diverses mises à niveau techniques nécessitant un arrêt de la production ont également été réalisées sur les installations situées sur sol vaudois.

Le Département valaisan des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) a notifié sa décision à l'entreprise en date du 21 octobre 2013. Pour pouvoir redémarrer ses installations, Tamoil SA devait, au plus tard au terme de l'arrêt de 2013, satisfaire aux conditions suivantes :

- I) démontrer le respect des normes en matière de protection de l'air ;
- II) étanchéfier l'ensemble des canalisations du réseau principal d'eaux usées, ainsi que les installations de la STEP ;
- III) réhabiliter complètement son système de traitement des eaux usées ;
- IV) mettre en service son système d'évacuation des eaux claires ;
- V) mettre en service le système de contrôle et d'évacuation des eaux usées et des barrières de détection des gaz volatiles sur les bassins de rétention.

Afin de vérifier le respect de ces conditions, des contrôles ont été effectués par le Service valaisan de la protection de l'environnement (SPE), conseillé par un expert indépendant, avant et pendant l'arrêt de maintenance avec les résultats suivants :

- les contrôles effectués en 2013, avant l'arrêt des installations, démontrent que les normes en matière de protection de l'air (voir point I ci-dessus) sont respectées pour le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote. Sur la cheminée du craqueur catalytique, les normes en matière de poussières étaient encore dépassées lors d'une partie des contrôles. A noter que si Tamoil SA dépasse encore ponctuellement la norme suisse sur cette installation, elle fait figure de bon élève en comparaison européenne ;
- le système de traitement des eaux usées (voir point III ci-dessus) a été réhabilité. Des contrôles seront effectués après le redémarrage des installations afin de vérifier que les eaux rejetées au Rhône respectent les nouvelles valeurs limites fixées par le Conseil d'Etat en avril 2013 ;



- les conditions II, IV et V sont pleinement remplies. Les résultats des derniers contrôles réalisés le 18 octobre 2013 par le SPE ont permis au chef du DTEE de trancher en faveur d'un redémarrage sous conditions : le redémarrage est autorisé mais un bilan de fonctionnement des installations durant les 3 prochains mois devra être remis au SPE. En cas de dépassement des normes en matière de protection de l'air ou des eaux, Tamoil SA devra proposer et mettre en œuvre des mesures supplémentaires d'assainissement.

Bilan global des assainissements à ce jour et suite des opérations

La liste des assainissements à réaliser en matière de protection de l'air et des eaux a été fixée dans les décisions du DTEE de janvier, respectivement de juin 2009. A ce jour, le bilan global est le suivant :

Protection de l'air

- *Approvisionnement en vapeur fiabilisé* dès juin 2010 grâce à la construction d'une conduite de vapeur entre Tamoil SA et l'usine de la Satom ;
- *Réduction des rejets d'oxydes d'azote* sur la turbine à gaz par la mise en service en juillet 2010 d'un traitement catalytique ;
- *Réduction des rejets de dioxyde de soufre* grâce à la modification du système de récupération du soufre durant l'arrêt de maintenance de 2012 ;
- *Réduction des rejets de poussières* grâce à la rénovation du réfractaire à la centrale et la modification du scrubber (système de lavage) du craqueur catalytique durant l'arrêt de 2012, puis modification des paramètres d'exploitation du scrubber entre octobre 2012 et mars 2013 ;

Protection des eaux

- *Système d'intervention en cas de pollution accidentelle* finalisé en 2012 ;
- *Assainissement du système d'épuration et contrôle des eaux* réalisé par étapes durant les arrêts de 2012 et 2013 ;
- *Assainissement du réseau de canalisations* : le réseau principal ainsi que le réseau des canalisations secondaires les plus anciennes étaient assainis en juin 2013 ;
- *Imperméabilisation des bassins de rétention* : environ la moitié des citernes sont équipées de bassins étanches, dont toutes les citernes contenant de l'essence ou du MTBE (lesquels sont bien solubles dans l'eau).

Outre les contrôles de la performance des installations qui auront lieu après leur redémarrage et, le cas échéant, les améliorations qui devront y être apportées, les travaux encore à réaliser concernent l'inspection et l'assainissement des canalisations secondaires construites entre 1992 et 2004, ainsi que la mise en place de bassins de rétention étanches autour des citernes qui n'en sont pas équipées à ce jour.

En ce qui concerne la gare de chargement d'Aigle, située sur le territoire vaudois, l'arrêt de maintenance de la raffinerie a permis de réaliser des travaux qui s'inscrivent dans le plan d'assainissement du site, exigé par le Département vaudois de la sécurité et de l'environnement (DSE).

Le DTEE et le DSE constatent avec satisfaction l'avancement des améliorations apportées à ses installations par Tamoil SA. Ils veilleront à ce que les assainissements encore nécessaires soient réalisés et continueront à en informer les médias et la population de manière transparente.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 33 00 ou 079 559 66 90 ou à Cédric Arnold, chef de Service 027 606 31 55 ou 079 628 36 02 ou (pour Vaud) Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE – 021 316 45 14.